

/Sek . L./

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE DE RUHENGARI.

Ruhengeri, le 13 février 62.-

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Directeur de la Prison
à RUHENGARI.-



Le Préfet de Ruhengeri,

NKIKO P.

P. J. J.

-n- - - - -

MES SAGE PHONIE DU 13/2/62.-

N° 42/E.53. VOUS REPETE QU'ENGAGEMENT
SURVEILLANTS PRISON ETRE AUTORISE DANS LES
LIMITES DE L'EFFECTIF FIXE PAR MA LETTRE
N° II/E.53 DU 12/1/62 STOP. NOMBRE FORMULAIRES
CONTRAT ENGAGEMENT NECESSAIRES VOUS PARVIENDRONT
SOUS PEU FULLSTOP.

DIRENITENTIAIRE KIGALI.-

/Sek . L./

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE DE RUHENGRI.

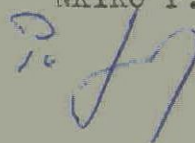
Ruhengeri, le 13 février 62.-

TRANSMIS copie pour information à :

- Monsieur le Directeur de la Prison
à RUHENGRI.-

Le Préfet de Ruhengeri,

NKIKO P.



-a-

MESSAGE PHONIE DU 13/2/62.-

N° 42/E.53. VOUS REPETE QU'ENGAGEMENT
SURVEILLANTS PRISON ETRE AUTORISE DANS LES
LIMITES DE L'EFFECTIF FIXE PAR MA LETTRE
N° 11/E.53 DU 12/1/62 STOP. NOMBRE FORMULAIRES
CONTRAT ENGAGEMENT NECESSAIRES VOUS PARVIENDRONT
SOUS PEU FULLSTOP.

DIRENITENTIAIRE KIGALI.-